



Ardennes Santé Travail

Tarifs des cotisations 2024

Adhérents au pourcentage
(+ de 10 salariés)

Tarif unique	0,45%
---------------------	--------------

Au cas où le calcul de la cotisation à la masse amène à un montant inférieur à la cotisation forfaitaire, celle-ci est automatiquement appliquée (cotisation plancher)

Tarifs particuliers

particulier employeur	par salarié	33,00 €
Association (moins de 5 sal)	par salarié	33,00 €
DATR	par salarié	128,00 €

Adhérents au forfait (- de 10 salariés), Assoc intermédiaire

Centre de secteur	49,00 €
Centre autre	59,00 €

Entreprises de travail temporaire

	Ardennes Santé Travail
Tarif unique	61,00 €
Intérimaire DATR	128,00 €
pénalité secteur	30,00 €
pénalité hors secteur	32,00 €
Visite du samedi	75,00 €
pénalité samedi	38,00 €

Droit d'entrée

Pénalités réintégration	104,00 €
pour l'adhérent	54,00 €
1er salarié	13 €
salariés suivant	13 €